



# Commission Stratégies

## *Groupe national Milieux humides*

# Bilan du 3<sup>ème</sup> Plan national Milieux humides et Perspectives

16 septembre 2019



# Éléments DEB

- I. Actualités
- II. 3<sup>ème</sup> plan national en faveur des milieux humides
- III. Éléments de bilan et contexte



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# I. Actualités



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

## I. Actualités

## II. 3<sup>ème</sup> PNAMH

## III. Eléments de bilan et contexte

- Rapport du Préfet Bernard en 1994 : cri d'alarme sur la disparition et dégradation des milieux humides, dont l'importance en termes de services rendus et les enjeux de préservation sont trop méconnus
- => Plusieurs plans nationaux d'actions spécifiques depuis 1995
- En 2018, dernière année du 3<sup>ème</sup> PNAMH, l'IPBES lance un nouveau cri d'alarme au niveau mondial : **87% des ZH ont disparu dans les 2 derniers siècles, et leur déclin se poursuit très rapidement (3 fois plus vite en % que celui des forêts)**
- En France aussi la disparition se poursuit malgré la police de l'eau et les plans nationaux : **67% des ZH disparues depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle dont la moitié entre 1960 et 1990**
- => Nécessité de lancer une « mobilisation générale »



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

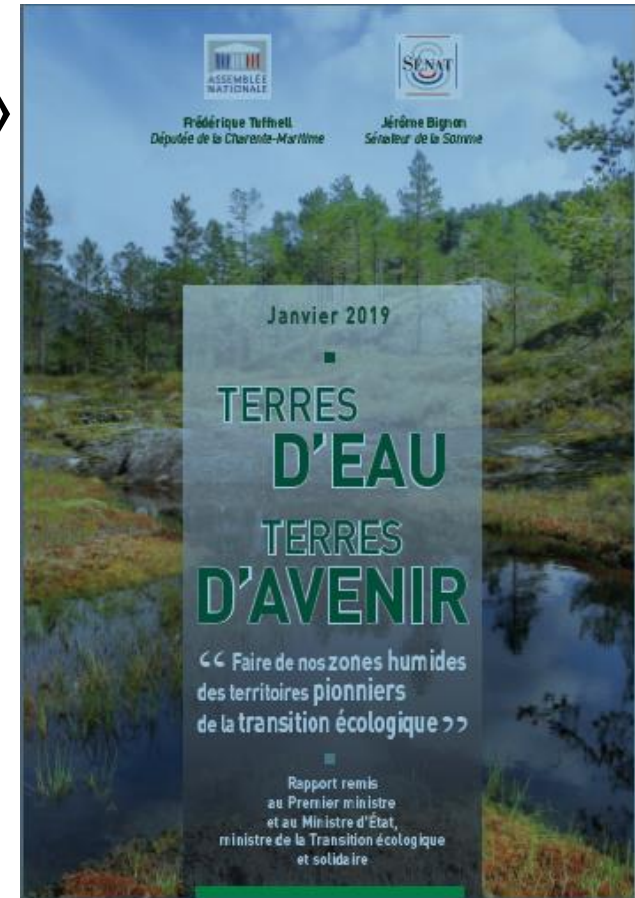
I. Actualités

II. 3<sup>ème</sup> PNAMH

III. Eléments de bilan et  
contexte

# Rapport parlementaire « Terres d'eau »

- Plan Biodiversité de juillet 2018 en 90 actions fortes  
= Action 5 « Renforcement du cadre d'action pour la préservation et la restauration des zones humides »
  - Lancement en août 2018 d'une mission parlementaire : F Tuffnell, députée (Charente-Maritime), et Jérôme Bignon, sénateur (Somme)
- => Rapport « ***Terres d'eau, Terres d'avenir – Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique*** », remis en janvier 2019 au Premier ministre



# Rapport – Chantier *Cadre juridique*

- Correction par la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité de la définition des zones humides pour rétablir le caractère alternatif des critères pédologique et floristique (retour à la situation antérieure à l'arrêt du Conseil d'Etat de février 2017, qui existait depuis la loi sur l'eau de 1992)
- Proposition de loi en préparation par les rédacteurs
- Renforcement du cadre de préservation dans le code de l'environnement
- Intégration de mesures type « espaces boisés classés » proposée dans le code de l'urbanisme, avec obligation d'identification
- Amélioration de dispositions fiscales (tourbières : exonération TFNB et suppression surtaxe, révision IFI pour taux « forêts », ..)

# Rapport – Chantier *Connaître*

- Manque d'identification des MH, non encore résolue : difficulté de cartographier ces milieux multiformes
- Travail de cartographie nationale en cours dans le cadre du chantier « Cartographie des habitats » (CarHab II) – DEB/IGN qui devrait être lancé en fin d'année
- En parallèle : construction de la future base nationale de données à partir du Réseau partenarial des données des zones humides (RPDZH), intégrant les inventaires existants et à venir – AFB-OFB / Forum des marais atlantiques - pour 2020
- Pousser parallèlement à une cartographie rapide des marais (AFB-OFB) et des tourbières (notamment sur les enjeux CC)

# Rapport – Chantier *Faire connaître*

- Changement de paradigme : passer d'une vision de « contraintes » à celle des nombreux « atouts » = services rendus
- Nouvelle stratégie de communication / éducation / sensibilisation / participation (CESP) pilotée par les animateurs du GT CESP (AFB/SNPN) sur la base du rapport CGEDD : réseaux d'acteurs et publics cibles, renforcement des pôles relais « zones humides », ... *(présentée cet après-midi)*
- Développer encore les éléments sur les services rendus par les MH, dont les performances de stockage de carbone, et mieux les faire entendre
- Potentiel touristique de ces milieux, très valorisables (biodiversité, paysages, ...)
- Evènement 2020 sur les milieux aquatiques et humides (avec AFB-OFB) = en lien avec le Congrès mondial de la nature



# Rapport – Chantier *Préserver*

= Voir les conclusions des **Assises de l'eau « Grand cycle » (juillet 2019)**, pour « **Préserver nos rivières et nos milieux humides** » (1 des 3 objectifs majeurs) :

- Doubler la superficie de MH en aires protégées d'ici 2030  
+ *Accélération des désignations de sites Ramsar français (49 à ce jour)*
- Identification dans les PLU pour une meilleure protection
- Mobilisation de PSE au profit des MH
- Financements (label bas carbone) pour restauration des tourbières
- Renforcer l'utilisation des solutions fondées sur la nature
- Moyens des AE pour l'adaptation au CC, la préservation des milieux aquatiques et humides et la réduction des pollutions de l'eau = 5,1 milliards d'€

# Rapport – Chantier *Aider à préserver*

- Mise en responsabilité des territoires, avec des appels à partenariats et une adaptabilité locale : à définir – se fonder sur des dispositifs et acteurs existants (TEN, GEMAPI, ARB, EPTB...)
- Faciliter la mise en œuvre de la GEMAPI avec notamment extension AquaPrêt de la CDC aux projets de restauration de cours d'eau et milieux humides (Assises de l'eau)
- Expérimentation des PSE (action 24 du Plan Biodiversité)
- Intégration des MH dans la future stratégie nationale bas carbone, dans le label bas carbone
- Creuser avec le MAA la possibilité de développer des signes de qualité des produits issus des MH

# Conclusion

- Finaliser d'ici fin 2019, le bilan du 3<sup>ème</sup> PNAMH
- Poursuivre les travaux en cours et décidés :
  - ✓ Poursuite du 3<sup>ème</sup> plan national (continuation ou suites des actions)
  - ✓ Propositions du rapport parlementaire et ses nombreux chantiers
  - ✓ Décisions des Assises de l'eau
- Travailler à la construction d'un futur plan réellement partagé et efficace :
  - ✓ Avec les partenaires et notamment en GTh et en Commission Stratégies
  - ✓ Sur la base des pistes déjà dessinées
  - ✓ En lien avec la construction de la future stratégie nationale pour la biodiversité



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

## **II. 3<sup>ème</sup> plan national d'action en faveur des milieux humides**

# Historique

- Rapport du Préfet Bernard en 1994 : cri d'alarme sur la disparition et dégradation des MH, milieux non respectés et dont l'importance et les enjeux sont trop méconnus
- 1<sup>er</sup> PNAZH en 1995, puis 2<sup>ème</sup> PNAZH 2010-2013
- Evaluation du 2<sup>ème</sup> PNAZH par le CGEDD très positive :
  - Plan spécifique très utile = référence et point d'ancrage pour les acteurs,
  - A lancé une dynamique et donné de la visibilité aux ZH, sujet peu connu,
  - A commencé à intégrer les MH dans d'autres politiques, même si cela doit être consolidé...
  - Nombreuses avancées, notamment :
    - > *Dispositif de communication et diffusion : pôles relais, portail national, JMZH, ...*
    - > *Mise en place d'un volet Milieux humides au sein de l'ONB*
    - > *Valorisation des bonnes pratiques agricoles en lien avec CA notamment*
    - > *Insertion du sujet MH dans la thématique Urbanisme*
    - > *Avancées de la connaissance du fonctionnement des MH et des services rendus*
    - > *Mobilisation des MO sur restauration et gestion grâce aux agences de l'eau*
    - > *Acquisition de 20 000 ha de ZH par le CdL*

# Ambitions

- Construit avec les acteurs (GNZH) et lancé en juin 2014 pour 5 ans 2014-2018 (plus long)
- Objectifs du plan :
  - poursuivre une action spécifique sur ces milieux, concernés par de nombreuses politiques (eau, biodiversité mais aussi urbanisme, risques naturels et paysages),
  - disposer rapidement d'une vision globale de la situation de ces milieux,
  - mettre au point une véritable stratégie de préservation et de reconquête, que ce soit en métropole ou dans les outre-mer et qui associe l'ensemble des acteurs mobilisés.
- Volonté de ne pas afficher d'ambition irréalisable, mais d'identifier et de mettre en œuvre les actions les plus pertinentes, de façon concertée et partenariale, pour atteindre les objectifs du plan.

## 52 actions présentées sous 6 axes :

- **Axe 1 : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement**  
= 5 actions (*Ramsar, MedWet, AEWA, Aichi*)
- **Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides**  
= 7 actions (*ONB-MH, cartographie, évaluation services, banque données, Mhéo, ERC, recherche*)
- **Axe 3 : Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides**  
= 5 actions (*PdM SDAGE, SRCE/SAR, projets LIFE restauration, Ifrebiom, Plans Grands fleuves*)
- **Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques sectorielles**
  - . Axe 4.1 : **Politiques agricoles** = 8 actions (*5 sur élevage : valorisation, viabilité, gestion sanitaire.. ; formation, agro-écologie-PAC, maraîchage*)
  - . Axe 4.2 : **Autres politiques publiques de gestion de l'espace** = 6 actions (*PAPI, captages AEP, risques inondation/submersion marine, têtes de bassin versant, liens MH / eaux souterraines, actions fédérations chasse*)

## 52 actions présentées sous 6 axes (suite) :

- **Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides**

- . Axe 5.1 : ... en **zone urbanisée** = 7 actions (*recueil 1<sup>er</sup> GP, 2<sup>e</sup> GP, supports pédagogiques, fiches thématiques conflits d'usage, référentiel EcoQuartier, prise en compte dans PLUi*)

- . Axe 5.2 : ... dans **les outre-mer** = 7 actions (*conventions « mers » régionales, travaux IFRECOR sur récifs coralliens, mangroves et herbiers, protection mangroves, pôle relais ZH OM*)

- . Axe 5.3 : ... sur **le littoral** = 4 actions (*continuité écologique, protection foncière CdL, gestion des risques littoraux et gestion du trait de côte, potentiel d'accueil des poissons dont anguille*)

- **Axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent**

- = 3 actions (*dispositif CESP : évaluation et nouveau, potentiel touristique-centres d'accueil MH, communication événementielle*)

+ en cours de route 4 nouvelles actions intégrées : *label Ville Ramsar, arrêté OM, Concours général agricole, Expérimentations Elevage en MH*



# Gouvernance

- Groupe national Milieux humides installé en décembre 2014, sur la base du groupe national préexistant, avec plus de 70 organismes concernés par les MH :  
*Etat et ses EP / Associations / Collectivités / Usagers / Syndicats*
- Instance de concertation : validation et suivi des plans nationaux d'action / toutes questions relatives aux MH / avis sur projets de sites Ramsar
- Nomination en 2014 d'un président hors administration - mais nommé lui-même DEB
- Une réunion annuelle
- Intégration à compter de 2019 dans la Commission du CNB « Stratégies nationales, engagements internationaux et européens de la France » (CS2), avec réunions en format « GNMH » = invitation des membres GNMH
- La CS2 va notamment suivre la SNB à laquelle le futur plan doit être « adossé »

## Gouvernance (2)

- Création de 6 groupes thématiques à la place du seul « groupe technique » du 2<sup>e</sup> PNAMH, afin d'impliquer davantage d'acteurs dans la mise en œuvre et le suivi :  
Agriculture / Aménagement du territoire / CESP / Connaissance / Outre-mer / Urbanisme  
*Avec volet transversal pour CESP et Outre-mer*
- GTh composés de membres du GNMH + d'autres référents, et animés par des membres
- Suivi des actions réparties entre les GTh (pas complètement équivalent à l'organisation du Plan), quelques actions « hors GTh »
- Les GTh définissent les actions et leurs modalités de mise en œuvre, en suivent l'avancement, assurent des rapprochements, articulations, et enrichissements mutuels
- Chaque GTh s'organise comme il le souhaite : 1 à 3 réunions annuelles ; invitations de personnes extérieures pour des présentations ; réunion délocalisée ..
- Plateforme internet partagée pour le suivi des travaux : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/>

# Calendrier – Stratégie/Plan national MH

- Rédaction/publication du bilan
- Brochure de valorisation des actions réalisées
- Commission « Stratégie » du CNB en format GNMH le **16 septembre**
- Poursuite du 3<sup>ème</sup> PNMH « enrichi » (chantiers nouveaux)

**2019**

- Poursuite du 3<sup>ème</sup> PNMH enrichi
- Evènement national de valorisation des travaux du 3<sup>ème</sup> PNMH (ou 2021)
- Elaboration de la stratégie MH / 4<sup>è</sup> PNMH
- Congrès mondial de la nature UICN

**2020**

**2021**

- Poursuite du 3<sup>ème</sup> PNMH enrichi
- Elaboration et lancement de la Stratégie MH adossée à la nouvelle SNB / 4<sup>ème</sup> PNMH

# Travaux de bilan

- Décision de ne pas refaire une évaluation CGEDD du 3<sup>ème</sup> PNAMH mais de lancer un travail parlementaire plus global sur les politiques MH
  - => Rapport « Terres d'eau, terres d'avenir »
- Bilan « factuel » présenté :
  - > bilans de chaque GTh sur le fonctionnement et l'avancement des actions, travaillés au sein de chaque groupe, sur la base des propositions des pilotes d'action / animateurs / DEB
  - > bilan (projet) global proposé par la DEB sur la base des bilans des GTh et des échanges
  - > Tableau de bilan et fiches bilan pour chaque action, avec pistes pour la suite
- Valorisation prévue : mise en page et publication du bilan ; réalisation d'une brochure « communicante » ; évènement de mise en valeur en 2020 ou 2021



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# III. Éléments de bilan et contexte

# Fonctionnement - Bilan

- **Groupe national MH :**
  - ✓ Plus de 70 organismes, 1 réunion annuelle d'en moyenne 40 personnes
  - ✓ Groupe « lourd » et difficulté d'échanger « stratégiquement »
- **Groupes thématiques :**
  - ✓ Autogestion : entre 1 et 3 réunions par an, en moyenne entre 12 et 20 membres
  - ✓ Intérêt de ces « nouveaux » groupes : implication de nombreux acteurs, échanges, enrichissement mutuel, meilleure articulation des actions, forces de proposition
  - ✓ Mais perte de transversalité : 1 seule réunion inter-GTh a été organisée (sur ERC), très appréciée
  - ✓ Difficultés particulières à résoudre pour les GTh AdT et OM

# Fonctionnement - Perspectives

- Poursuite des travaux des GTh avec un aspect plus stratégique et des REX
- Poursuite des rendez-vous annuels avec la CS/GNMH
- Révision globale de la composition du « GNMH » d'ici à la réunion 2020
- Allègement de son mandat en transférant avis Ramsar à un « GTh International »
- Révision des compositions des GTh sur la base des pistes proposées et des réseaux d'acteurs identifiés dans le cadre de la stratégie CESP
- Réflexions à poursuivre sur mandats / « recouplement » des GTh AdT et Urb
- Mise en œuvre d'une meilleure transversalité avec des réunions élargies « inter-GTh »
- Réflexions à poursuivre sur le lien entre les travaux du PNAMH et les actions et stratégies territoriales (tous territoires, et notamment OM)
- Recherche d'une plus forte implication des acteurs majeurs des politiques « impactantes »

## Réalisation du Plan – Bilan

### ***Bilan très satisfaisant avec fort taux de réalisation :***

- Sur 56 actions : 52 actions initiales + 4 actions ajoutées en cours de route :
- 35 actions réalisées à 100% au 31/12/2018 = 62,5%
- 8 actions en cours de finalisation = 14,3%

### ***Soit plus de ¾ des actions réalisées avec 1 à 2 ans de « retard »***

- 11 actions en cours, moins avancées ou non suivies pour le PNAMH, soit 19,6%
- 2 actions non démarrées, soit 3,6%

### ***Soit un taux de mise en œuvre de plus de 96%***



## Nombreuses avancées, notamment :

- International : nouveaux sites Ramsar, renforcement Ramsar France, JMZH
- Fondements pour organisation des données des MH et de la cartographie
- Enrichissement des éléments sur les fonctions et les services rendus, et parution de la méthode nationale d'évaluation des fonctions (cadre ERC)
- Mise en œuvre d'un grand projet de restauration de tourbières
- Lancement des travaux sur l'enjeu majeur de préservation des têtes de bassin versant
- Renforcement des éléments d'appui à l'élevage en milieu humide
- Avancées – à renforcer encore - dans la prise en compte des MH dans les politiques d'urbanisation, de lutte contre les risques d'inondations / submersions marines
- Poursuite des efforts de préservation sur le littoral, les estuaires, les grands fleuves
- Avancées importantes outre-mer avec IFRECOR, CdLittoral, Pôle relais ZH tropicales
- Travaux de CESP partagés par tous les GTh et nouvelle stratégie bientôt finalisée

# Bilan global du plan

- Plan spécifique indispensable : mobilisateur, cohérence d'actions ...  
... mais apparaît « isolé » et mal connu
- Comprend de nombreuses actions impliquant de nombreux acteurs ...  
... mais un peu « liste à la Prévert », plusieurs actions issues d'autres cadres (Ifrecor), sachant qu'il n'est pas exhaustif (police de l'eau, agences de l'eau, ...) et donc suivi incomplet  
... mais manque de priorisation et de définition initiale de certaines actions
- A permis de grandes avancées ...  
... mais manque de moyens, et absence d'indicateurs pour mesurer son impact
- Souplesse de mise en œuvre (redéfinition, intégration), et suivi par action aisé ...  
... mais perte de vision stratégique au-delà des actions inscrites dans le PNAMH
- Très forte implication des acteurs des MH ...  
... mais manque d'implication des acteurs les plus « impactants » et de portage

## Quelques pistes et réflexions

- Plan spécifique mais intégré dans une stratégie plus large SNB, et globalement penser à intégrer le sujet dans des travaux plus globaux
- Améliorer la visibilité des travaux au-delà du cercle « MH »
- Plan « Milieux humides » ou « Milieux aquatiques » ?
- Enjeu majeur : véritable intégration dans les politiques publiques concernées, et implication directe des acteurs impactants, comme porteurs des objectifs
- Repartir d'un état des lieux (cf rapport parlementaire) et de ce qui est déjà réalisé
- Fixer les objectifs opportuns et des indicateurs associés
- Définir les moyens en amont / Définir des objectifs cohérents avec les moyens disponibles = prioriser et cibler plutôt que trop d'actions non réalisables
- Articuler le plan national avec les actions et stratégies locales
- Réfléchir à une logique d'engagement des acteurs
- Mieux valoriser les actions et les acteurs (label ? logo? Visibilité, ...)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Merci de votre attention

